Province de Québec Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 12 août 2019 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

ABSENCE: M. Claude Lussier, conseiller siège no 5

M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

19 personnes assistent à la séance.

ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle

Il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyée par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

2019-08-200 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification:

Ajout:

Adoptée à l'unanimité.

2019-08-201 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité.

2019-08-202 <u>DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE JUILLET 2019</u>

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses de juillet 2019.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-<u>2015</u>

Conformément aux dispositions du règlement numéro 538-2015, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

APPROBATION DES COMPTES À PAYER 2019-08-203

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2019.

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'autoriser les déboursés du mois de juillet 2019 pour un montant total de 80 035.70 \$.

Adoptée à l'unanimité

2019-08-204 <u>ENTENTE DE SUBVENTION – FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ (FA) PROJET DE</u> PETITE ENVERGURE

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention 2018 portant sur l'accessibilité universelle auprès d'Emploi et développement social Canada pour l'aménagement d'une salle de toilette au Centre communautaire répondant aux normes de l'accessibilité universelle a été acceptée cette année ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'avait pas réalisé ce projet et qu'elle désire toujours le faire d'ici les douze prochains mois ;

CONSIDÉRANT QUE la subvention s'élève à 19 169,00 \$ et qu'elle représente 77% du montant qui avait été indiqué dans la demande de subvention 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyée par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, que le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence la directrice générale adjointe à signer l'entente de subvention et tout autre document relatif à l'aide financière du Fonds pour l'accessibilité.

Adoptée à l'unanimité

2019-08-205

ENTENTE D'ENTRETIEN D'ÉTÉ DE LA RUE PRINCIPALE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)

CONSIDÉRANT QUE l'entretien d'été de la rue Principale relève du MTMDET ;

CONSIDÉRANT QUE le MTMDET a soumis à la Municipalité un projet d'entente afin que cette dernière en ait dès lors la charge d'entretien et ce pour une période d'une année avec 4 années optionnelles ;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente prévoit que le MTMDET remettra à la Municipalité un montant de 1 620.48 \$ taxes incluses / année, pour l'entretien d'été de la rue Principale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

2019-08-206

<u>AUTORISATION DE PAIEMENT À ARRI CONSTRUCTION - SCM-2019-02 (2E VERSEMENT)</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no. 2019-04-112, le Conseil octroyait le contrat SCM-2019-02 pour le réaménagement de l'édifice situé au 112 rue Principale (Caisse Desjardins), ainsi que la réfection des toitures du Centre communautaire et du bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QU'UNE deuxième facture du contrat a été reçue le 09-07-2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de paiement a été autorisée par la firme Caroline Denommée architecte Inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser le paiement à ARRI Construction de 139 109.12 \$ taxes incluses pour le 2e versement du contrat SCM-2019-02.

Adoptée à l'unanimité

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2019-08-207 <u>AUTORISATION DE PAIEMENT À ARRI CONSTRUCTION - SCM-2019-02 (3E VERSEMENT)</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no. 2019-04-112, le Conseil octroyait le contrat SCM-2019-02 pour le réaménagement de l'édifice situé au 112 rue Principale (Caisse Desjardins), ainsi que la réfection des toitures du Centre communautaire et du bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QU'UNE troisième facture du contrat a été reçue le 30-07-2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de paiement a été autorisée par la firme Caroline Denommée architecte Inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyée par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser le paiement à ARRI Construction de 143 570.89 \$ taxes incluses pour le 3e versement du contrat SCM-2019-02.

Adoptée à l'unanimité

2019-08-208

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX RELATIFS AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLETS PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPACE) ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a été informé du Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale – Exercice financier 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a effectué en 2019, des travaux d'amélioration sur le chemin Dale selon sa planification de travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'amélioration sur le réseau routier consistent en la construction ou l'amélioration de la chaussée et/ou construction ou remplacement de ponceaux ;

CONSIDÉRANT QUE le Chemin Dale est de responsabilité municipale ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles à la subvention pour les travaux relatifs au programme d'aide à la voirie locale – volets projets particuliers d'amélioration (PPACE).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyée par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu,

QUE le Conseil adresse au député de Johnson M. André Lamontagne, une demande d'aide dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale, pour les travaux d'amélioration que le conseil a effectués en 2019 consistant en la construction ou l'amélioration de la chaussée sur le chemin Dale ;

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer au nom du conseil cette demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité

2019-08-209

ADJUDICATION DU CONTRAT À ARBORECO POUR L'ABATTAGE D'ARBRES – PROJET RUE MARCIANO

CONSIDÉRANT QUE le conseil est à réaliser un projet pour la construction d'une nouvelle rue entre les rues Boulais et Bagatelle – Rue Marciano projetée ;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet nécessite que plusieurs arbres soient abattus ;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de prix a été effectuée auprès de plusieurs entreprises ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'octroyer le contrat à Arboreco pour l'abattage des arbres – Projet rue Marciano, pour un montant de 22 420.13 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2019-08-210 AUTORISATION DE PAIEMENT À DEXSEN - SCM-2019-04 (1^{ER} VERSEMENT)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no. 2019-07-192, le Conseil octroyait le contrat SCM-2019-04 pour la construction d'une nouvelle rue entre les rues Boulais et Bagatelle - rue Marciano projetée ;

CONSIDÉRANT QU'UNE première facture du contrat a été reçue le 08-08-2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de paiement a été autorisée par Dave Williams, ing.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'autoriser le paiement à Dexsen de 511 818.35 \$ taxes incluses pour le 1er versement du contrat SCM-2016-04.

Adoptée à l'unanimité

2019-08-211 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE JUILLET 2019

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois de juillet 2019 soit :

Certificat autorisation d'abattage d'arbres 1

Permis de brûlage 1

Certificat d'autorisation - Autre 5

Permis de construction 1

Certificat d'autorisation pour enseigne 1

Certificat d'autorisation pour piscine 1

Permis de rénovation 5

Pour un total de 15 permis et une valeur totale de 195 384.00 \$

2019-08-212 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION / Lot 4 031 189

PIIA- 22 RUE INDUSTRIELLE LOT 4 031 189

Propriétaire : LES IMMEUBLES PROVEK INC.

Adresse: 22 RUE INDUSTRIELLE

Demande de permis : CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

Zonage municipal : ICL-1

Objet de la demande :

Construction d'un bâtiment principal d'une grandeur de 67 pieds par 109 pieds.

- Bâtiment en structure d'acier sur assise de béton;
- Revêtement aux latéraux en acier prépeint de couleur gris métallique (régent et fusain);
- Revêtement en façade en acier prépeint de couleur gris métallique et rouge vif du côté de la rue Industrielle;
- Porte de garage (3) de couleur blanche avec fenestration sans ouverture;
- Porte d'accès (7) de couleur blanc;
- Fascias et gouttières de couleur noire;
- Fenestrations rectangulaires sans ouvertures en façade avant et latérale droite;
- Toiture en deux pentes recouverte d'acier prépeint noir.

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction déposée par Les Immeubles Provek Inc. :

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement 562-2017 sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal possède un alignement similaire aux bâtiments principaux existants longeant la rue Industrielle ;

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE la façade avant du bâtiment comprend une porte d'entrée, une fenestration d'accompagnement ainsi qu'un espace pour y installer l'enseigne d'identification de l'établissement ;

CONSIDÉRANT QUE le choix des matériaux extérieurs et de leurs couleurs est judicieux ;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs de revêtement extérieur du bâtiment sont de teintes neutres (gris régent et fusain) et la couleur noire du revêtement de la toiture s'agence avec celle du revêtement extérieur ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal d'autoriser la construction telle que présentée par Les Immeubles Provek Inc. à la condition d'améliorer l'aménagement paysager.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser la construction du bâtiment tel que présenté sur les plans et exige que :

- Des arbres et arbustes soient ajoutés en cour avant ;
- L'aire de stationnement en cour avant soit réduite en agrandissant la bande de verdure entre celle-ci et l'emprise de la rue ;
- Et qu'une bande de verdure soit ajoutée pour séparer l'aire de stationnement en cour avant de celle en cour latérale droite.

Adoptée à l'unanimité

2019-08-213 <u>DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AINÉS</u>

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Canada a lancé un appel de propositions pour des projets communautaires visant à soutenir des aînés et que cet appel se terminait le 21 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui souhaitent aider les ainées et avoir une influence positive sur la vie de leur collectivité sont admissibles à des projets communautaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, et appuyée par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu,

QUE le Conseil autorise la direction générale et la responsable Loisirs, Vie communautaire et Communications à présenter à Emploi et développement social Canada une demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux horizons, pour la mise à niveau des équipements du centre communautaire nécessaires à la réalisation des activités offertes aux aînés ;

QUE le Conseil municipal encourage les organismes communautaires de Sainte-Cécile-de-Milton à soutenir et à supporter la réalisation de ce projet et d'apporter leur concours et leurs contributions afin d'assurer la participation des personnes ainées et à mobilité réduite au cours des années à venir ;

Adoptée à l'unanimité

VARIA

a) Éclairage de rue

M. Sarrazin informe les citoyens que la Municipalité fera un suivi d'une demande d'un citoyen le mois passé concernant l'éclairage de rue pour le dos-d'âne de la rue Ostiguy. Il mentionne que cette requête sera traitée lors de notre prochaine demande de travaux auprès d'Hydro-Québec.

b) MTQ

M. Sarrazin informe qu'une rencontre avec le MTQ devrait avoir lieu prochainement afin de discuter de plusieurs dossiers concernant les voies

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

publiques du MTQ sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

c) Émondage

M. Sarrazin annonce que la Municipalité a obtenu les autorisations nécessaires pour émonder les arbres sur la route 211. L'émondage des arbres sera donc effectué prochainement par le personnel des travaux publics de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

d) Pavage du 1er rang Est

M. Sarrazin avise les citoyens de l'insatisfaction des élus concernant les travaux de pavage du 1^{er} rang Est. Une rencontre aura lieu prochainement avec l'entrepreneur afin d'apporter des solutions aux problèmes survenus lors des travaux de pavage de la voie publique.

e) Nouvelle rue

M. Sarrazin profite de la séance publique pour excuser publiquement la Municipalité d'avoir perturbé la quiétude des résidants situés près de la nouvelle rue lors des travaux de celle-ci. Les délais très courts pour la réalisation de certains travaux, la date de réalisation des travaux beaucoup plus tôt que prévu et certaines activités hors de notre contrôle ont apporté certaines situations difficiles pour quelques citoyens.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1. Un citoyen félicite la municipalité pour avoir réglé la plainte concernant la circulation des camions dans le cadre des travaux de la nouvelle rue en construction.
- 2- Une citoyenne s'interroge pourquoi les panneaux pour les pistes cyclables n'ont pas été réalisés par une entreprise de Sainte-Cécile-de-Milton?
- M. Sarrazin mentionne que la réalisation des panneaux faisait partie d'un mandat beaucoup plus large dans lequel le chargé de projet était responsable de réaliser toutes les étapes du projet. Dans ce contexte, le conseil municipal n'a pas eu à choisir l'entreprise pour la réalisation des panneaux.
- 3- Un citoyen demande qu'une vérification soit faite avec le MTQ afin de faire couper les hautes herbes sur la 137 qui nuisent à la visibilité près du 6° rang en direction de St-Dominique. Dans l'impossibilité d'obtenir les travaux, le citoyen demande si la Municipalité peut avoir une entente pour que nous nous en occupions nous-mêmes.
- M. Sarrazin répond au citoyen qu'une rencontre a été sollicitée avec les responsables du MTQ concernant plusieurs dossiers. Nous ajouterons ce point lors de nos discussions avec eux.
- 4- Un citoyen mentionne que nous avons omis d'indiquer dans le procès-verbal du mois de mai 2019 qu'un conseiller s'était retiré de la séance publique lors de l'adoption de la résolution au sujet de l'embauche de la brigadière.
- M. Sarrazin mentionne que cette correction sera traitée lors de la prochaine séance publique.
- 5- Un citoyen demande que de faire couper les branches des arbres sur 1^{er} Rang Ouest près d'un lampadaire, car le feuillage cache l'éclairage de la rue.
- M. Sarrazin informe qu'Hydro-Québec a procédé à l'émondage des arbres dernièrement et qu'un suivi sera fait si d'autres correctifs sont nécessaires.

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

- 6- Une citoyenne mentionne qu'il n'y a pas de cendrier extérieur près du centre communautaire.
- M. Sarrazin répond que le cendrier a été temporairement retiré à cause des travaux effectués au centre communautaire par l'entreprise en construction. Un suivi sera fait afin de s'assurer qu'il sera réinstallé.
- 7- Un citoyen mentionne que plusieurs citoyens sur le 6º rang ne s'occupent pas de leur terrain et de leur bâtiment.
- M. Sarrazin explique que des avis de la part de la Municipalité sont en cours pour certains d'entre eux et que nous ferons un suivi auprès de l'ensemble de ceux-ci.

2019-08-214 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy, que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures.

l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures.

Adoptée à l'unanimité

M. Paul Sarrazin

Maire

M. Yves Tanguay

Directeur général et secrétaire-trésorier